



AUTORISATIONS DE SORTIE ELEVE 2020-2021

ATTENTION : ne concerne pas les BTSA

NOM/Prénom de l'élève.....

Classe..... Date de naissance.....

Régime : DEMI-PENSIONNAIRE sur 5 jours DEMI-PENSIONNAIRE sur 4 jours INTERNE EXTERNE

ATTENTION :

- Les élèves de 3^{ème} de l'enseignement agricole n'ont aucune autorisation de sortie de l'établissement en journée sauf les externes pour la pause méridienne.
- Les 3^{èmes} et les lycéens ont l'interdiction de sortir pendant les études obligatoires en journée.

AUTORISATION DE SORTIE ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE

Concerne tous les demi-pensionnaires (3^{èmes} et lycéens):

- sorties proposées par l'Association Sportive et l'UNSS OUI NON
- sorties organisées par l'Association des Lycéens et Etudiants OUI NON

Ne concerne pas les 3^{èmes} EA – concerne que les lycéens :

- le matin : sortie libre en cas d'absence d'enseignant jusqu'à la 1^{ère} heure de cours » (ex. : enseignant absent de 8h15 à 10h00, sortie possible jusqu'à 10h00) OUI NON
- en fin de journée : sortie libre en cas d'absence d'enseignant sur la/les dernière(s) heure(s) de cours » (ex. : si l'enseignant est absent de 15h05 à 16h50, sortie possible dès 15h05) OUI NON

AUTORISATION DE SORTIE ELEVE INTERNE

Concerne tous les internes (3^{èmes} et lycéens):

- sorties libres les mercredis après-midi (de la fin des cours à l'étude obligatoire de 18h00) OUI NON
- retour au domicile tous les mercredis soirs (de la fin des cours au jeudi matin) OUI NON
- sorties d'internat (organisées et surveillées dans le cadre de l'internat partagé) OUI NON
- sorties proposées par l'Association Sportive et l'UNSS OUI NON
- sorties organisées par l'Association des Lycéens et Etudiants (ALESA) OUI NON

Ne concerne pas les 3^{èmes} EA – concerne que les lycéens :

- le matin : sortie libre en cas d'absence d'enseignant jusqu'à la 1^{ère} heure de cours » (ex. : enseignant absent de 8h15 à 10h00, sortie possible jusqu'à 10h00) OUI NON
- le matin : sortie libre de la fin de l'internat à la 1^{ère} heure de cours (ex. : 1^{er} cours débutant à 10h15, sortie possible avant 10h15), OUI NON
- en fin de journée : sortie libre en cas d'absence d'enseignant sur la/les dernière(s) heure(s) de cours » (ex. : si l'enseignant est absent de 15h05 à 16h50, sortie possible dès 15h05 jusqu'à 18h) OUI NON
- en fin de journée : sortie libre entre la fin des cours et le début de l'étude obligatoire (ex. : si les cours finissent à 16h50, sortie possible de 16h50 à 18h) OUI NON

AUTORISATION DE SORTIE ELEVE EXTERNE

Concerne tous les externes (3^{èmes} et lycéens):

- sorties proposées par l'Association Sportive et l'UNSS OUI NON
- sorties organisées par l'Association des Lycéens et Etudiants OUI NON

Ne concerne pas les 3^{èmes} EA – concerne que les lycéens :

- le matin : sortie libre en cas d'absence d'enseignant jusqu'à la 1^{ère} heure de cours » (ex. : enseignant absent de 8h15 à 10h00, sortie possible jusqu'à 10h00) OUI NON
- en fin de journée : sortie libre en cas d'absence d'enseignant sur la/les dernière(s) heure(s) de cours » (ex. : si l'enseignant est absent de 15h05 à 16h50, sortie possible dès 15h05) OUI NON

J'accorde ces autorisations en toute connaissance de cause et dégage l'établissement de toute responsabilité durant les sorties libres en dehors d'AGROTEC.

Je prends connaissance que l'élève majeur.e peut signer ses autorisations de sortie et déclare être totalement responsable en cas de sortie sans autorisation.

Fait à le

Nom et prénom l'élève majeur ou de son représentant légal précédés de la mention « Accord du représentant légal ou de l'élève majeur » :



AGROTEC

LYCEE AGROTEC

Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 VIENNE

Tel : 04 74 85 18 63

Fax : 04 74 53 05 59 - Mail : legta.vienne@educagri.fr - Site Internet : www.vienne.educagri.fr

AUTORISATIONS DIVERSES ELEVE **2020-2021**

ATTENTION : ne concerne pas les BTSA

NOM/Prénom de l'élève.....

Classe..... Date de naissance.....

Régime : DEMI-PENSIONNAIRE sur 5 jours DEMI-PENSIONNAIRE sur 4 jours INTERNE EXTERNE

REPAS PRIS LE MERCREDI MIDI ELEVE INTERNE

ATTENTION : si l'élève interne ne mange pas les mercredis midis, aucune « remise de pension » ne sera accordée car le paiement est forfaitaire sur 5 jours.

OUI, repas pris **chaque** mercredi midi NON, **aucun** repas pris le mercredi midi, départ dès 12h00

REPAS PRIS LE MERCREDI MIDI ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE

OUI, car je souhaite un régime de demi-pension **sur 5 jours** NON, car je souhaite un régime de demi-pension **sur 4 jours**

DROIT A L'IMAGE A AGROTEC

(L'établissement est autorisé à photographier, filmer l'élève et à enregistrer sa voix dans le cadre du lycée : trombinoscope, photo de sortie de classe, vidéo de projet collectif, enregistrement sonore, télédiffusion interne...)

OUI NON

DROIT A L'IMAGE « ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC »

(L'établissement est autorisé à photographier, filmer l'élève et à enregistrer sa voix dans le cadre du site internet des établissements agricoles « EAP » ou « TERRA » : photo de sortie de classe, vidéo de projet collectif, enregistrement sonore...)

OUI NON

COMMUNICATION DES COORDONNEES

(L'établissement est autorisé à communiquer téléphones/mails/adresses à l'association des parents d'élèves (APE), aux parents délégués aux conseils de classe...)

OUI NON

AUTORISATION 2nde GT/Bac STAV POUR L'OPTION EQUITATION

(Elève de 2nde GT, de 1^{ère} STAV ou de Terminale STAV autorisé(e) à ne pas prendre le car du « retour » pour AGROTEC. La famille se charge du retour de l'élève au domicile directement avec le moyen de transport de la famille elle-même)

OUI, préciser qui prend en charge l'élève et comment..... NON

J'accorde ces autorisations en toute connaissance de cause et dégage l'établissement de toute responsabilité durant les sorties libres en dehors d'AGROTEC.

Je prends connaissance que l'élève majeur.e peut signer ses autorisations de sortie et déclare être totalement responsable en cas de sortie sans autorisation.

Fait à le

Nom et prénom l'élève majeur ou de son représentant légal précédés de la mention «**Accord du représentant légal ou de l'élève majeur** » :